

Adresse: 21 porte des Ardennes  
L-9145 Erpeldange-sur-Sûre  
Adr. postale : B.P. 39 | L-9001 Ettelbruck  
Tél. 81 26 74-1  
secretariat@erpeldange.lu  
www.erpeldange.lu

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

## CONVOCATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 23 février 2026 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Affaire personnel – décision (huis clos)
2. Commissions consultatives communales – démissions/nomination
3. Statuts «A GYM. asbl» - approbation
4. Conventions dans le cadre du projet Car-Sharing « FLEX » - approbation
5. Contrat de bail social avec l'Office social Nordstad – approbation
6. Titres de recettes
7. Demandes de subsides extraordinaires – décision
8. Demande de crédits spéciaux – approbation
9. Demande de crédits supplémentaires pour les travaux d'agrandissement de la cuisine du centre culturel A Maesch à Burden - approbation
10. Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « PAP In der mittelsten Gewann » à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
11. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
12. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 12 février 2026

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

L'Échevin,

Le Secrétaire,

